CÉGEP DE
RIVIÈRE-DU-LOUP

PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 2025-2028

(du 1er juillet 2025 au 30 juin 2028)

Porteur du dossier : Direction des services administratifs

Dans le cadre de son plan stratégique 2022-2027 (objectif 2.3, priorité 2.3.1) et de son plan d'action 2024-2025 (action 55), le CÉGEP de Rivière-du-Loup dépose son plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour la période 2025-2028. L'objectif de ce plan est de jouer un rôle actif et engagé afin d'appuyer le Gouvernement du Québec dans sa lutte contre les changements climatiques (*Plan pour une économie verte – 2030*).

Dans une première étape, le CÉGEP de Rivière-du-Loup a mandaté la firme LCL, spécialisée en génie, environnement et développement durable, afin de réaliser un mandat incluant la collecte des données, la compilation et les calculs ainsi qu'un rapport présentant les résultats s'appuyant sur les informations recueillies (année de référence 2022-2023).

Les actions du plan de réduction des émissions de GES sont directement liées aux recommandations qui se retrouvent dans le rapport et se déclinent en 3 axes d'orientation. Les cibles ont été établies à partir du calculateur conçu par la firme LCL, basé sur les objectifs sectoriels du Québec par rapport aux changement climatiques.

Mécanismes de suivi du Plan de réduction des émissions de GES 2025-2028 :

- Un premier bilan annuel des actions sera inséré au Plan au 30 juin 2026.
- Les bilans annuels suivants se feront le 30 juin 2027 et le 30 juin 2028.
- Au terme de chaque année, les objectifs, actions et moyens seront revus afin de nous assurer qu'ils soient encore pertinents, selon l'évolution du contexte ainsi que des exigences légales et gouvernementales.
- Au terme des trois années du Plan, faire réaliser un audit d'émission des GES par une firme externe afin de constater s'il y a eu amélioration de notre posture.

ORIENTATION 1 : FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE (modes de transport alternatifs à l'auto solo)					
OBJECTIF	**ACTION**	**MOYEN**	**RESPONSABLE**	**ÉCHÉANCIER MAXIMUM**	**COMMENTAIRES ET BILAN ANNUEL**
1.1 Réduire de 22,5% les émissions indirectes du scope 3 pour les déplacements domicile-Cégep des employé.e.s et étudiant.e.s *Données de départ :* *614 KgCO2/employé* *783 KgCO2/étudiant* *Cible 1 :* *476 KgCO2/employé* *607 KgCO2/étudiant* *Potentiel de réduction des émissions de GES : 22,5%*	1.1.1. Améliorer les installations favorisant les déplacements à vélo	Assurer la disponibilité et la répartition stratégique de stationnements pour vélos. Documenter l'utilisation des différents stationnements à vélos. Ajouter des supports à vélos aux endroits saturés.	DSA	30 juin 2028	Été 2025 : ajout de supports à vélo de base dans des endroits stratégiques
		Aménager un stationnement à vélos couvert et sécurisé. Identifier un emplacement d'aménagement stratégique. Analyser les différentes options pour couvrir un stationnement à vélos.	DSA	30 juin 2028	
	1.1.2. Aménager des espaces pour le covoiturage	Dédier des cases de stationnement existantes pour le covoiturage.	DSA	31 aout 2025	
	1.1.3. Revoir le modèle d'affaires des espaces de stationnement	Instaurer un écofrais pour les vignettes de stationnement automobile et création d'un fonds vert.	DSA et DRF	31 aout 2026	
	1.1.4. Ajouter des bornes de recharge pour les véhicules électriques	Diversifier l'offre des bornes de recharge en ajoutant des bornes rapides, programmables et payantes.	DSA	30 juin 2028	

ORIENTATION 2 : ASSURER UNE GESTION ÉCORESPONSABLE DES BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS ET TERRAINS					
OBJECTIF	**ACTION**	**MOYEN**	**RESPONSABLE**	**ÉCHÉANCIER MAXIMUM**	**COMMENTAIRES ET BILAN ANNUEL**
2.1 Réduire les émissions directes du scope 1 en effectuant une veille stratégique sur l'efficacité énergétique des bâtiments *Données de départ :* *Climatisation : 57,67 T CO2* *Énergie : 85,53 T CO2* *Cible :* *Climatisation : 46,14 T CO2* *Énergie : 25,66 T CO2* *Potentiel de réduction des émissions de GES : 20%*	2.1.1. Augmenter les solutions pour améliorer l'efficacité énergétique dans les infrastructures	Optimiser l'éclairage (LED), les systèmes de gestion énergétique intelligents, l'isolation thermique, etc.	DSA	30 juin 2028	
	2.1.2. Veille sur les innovations technologiques, les réglementations, les tendances de consommation, ainsi que les pratiques et politiques visant à réduire l'empreinte carbone, en vue d'orienter les décisions stratégiques pour lutter contre les changements climatiques	Réalisation d'un audit énergétique par un expert en efficacité énergétique afin de bien planifier les projets et calculer les périodes de retour sur investissement.	DSA	30 juin 2028	
2.2 Réduire les émissions directes du scope 1 en éliminant la consommation d'énergie fossile *Données de départ : 32192 litres de mazout consommé en 2022-2023.* *Cible : Obtenir un rapport d'une firme externe pour le remplacement du système de chauffage au mazout par une source d'énergie émettant peu de GES*	2.2.1. Engager la réflexion visant le remplacement du système de chauffage biénergie afin d'éliminer le système à l'huile	Évaluer la faisabilité du remplacement de notre système de chauffage existant. Évaluer les programmes de subvention disponibles. Prioriser le choix d'une source d'énergie renouvelable.	DSA	30 juin 2028	Action #54 du plan d'action 2024-2025 L'utilisation du propane sera à explorer.

Potentiel de réduction des émissions de GES : 0%					
2.3 Augmenter les espaces verts sur les terrains du Cégep (l'augmentation de la végétation contribue à la séquestration du carbone et à la création d'un environnement plus sain et agréable pour tous) *Cible :* - *observer les bonnes pratiques identifiées à la* Politique de l'arbre *de la Ville de RDL* - *ajout d'un espace de détente d'ici le 30 juin 2028* *Potentiel de réduction des émissions de GES : N/D*	2.3.1 Planter vivaces, arbres et arbustes afin d'augmenter la couverture végétale et améliorer la qualité de l'air. 2.3.2 Transformer les espaces inutilisés en zones de détente avec des plantes indigènes et des bancs pour encourager l'utilisation des espaces verts.	Établir un partenariat avec la pépinière St-Modeste ou avec la Ville pour obtenir des arbres et arbustes à des prix réduits ou en don. Impliquer la communauté collégiale dans le processus de conception d'espaces de détente. Choisir des plantes indigènes pour les aménagements afin de favoriser la biodiversité et réduire les besoins en entretien. Utiliser des matériaux durables et recyclés pour les bancs, tables et autres équipements des zones de détente.	DSA	En continu	

ORIENTATION 3 : ASSURER UNE GESTION ÉCORESPONSABLE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES					
OBJECTIF	**ACTION**	**MOYEN**	**RESPONSABLE**	**ÉCHÉANCIER MAXIMUM**	**COMMENTAIRES ET BILAN ANNUEL**
3.1 Appliquer la stratégie 3RV pour la gestion des matières résiduelles : Réduction, Réemploi, Recyclage et Valorisation *Taux de valorisation* *Données de départ : 43%* *Cible : 71,3%* *Potentiel de réduction des émissions de GES : 25%*	3.1.1. Réduction à la source des déchets 3.1.2. Réutilisation : prolonger la durée de vie des objets et matériaux au lieu de les jeter après une seule utilisation 3.1.3. Recyclage : Poursuivre les bonnes pratiques existantes en matière de gestion des matières résiduelles et obtenir le niveau d'attestation 3 du programme « Ici on recycle + » de RECYC-QUÉBEC 3.1.4. Valorisation : rediriger les déchets destinés aux sites d'enfouissement vers une voie de collecte appropriée (recyclage, compost, autre)	Réduire l'utilisation des objets à usage unique et les emballages. Retirer le papier à mains des salles de bain (sauf Résidence et Centre sportif) et s'assurer que celles-ci soient munies de séchoirs appropriés. Réviser les ilots de tri afin de s'assurer qu'ils soient bien optimisés et placés. Uniformiser les ilots dans l'ensemble du Cégep et revoir l'affichage des ilots de tri pour améliorer la compréhension. Se conformer à la Loi sur la consigne élargie (1er mars 2025) Utiliser les ressources et équipements du Fablab pour la réparation de matériel requis pour le Cégep.	DSA	En continu	Action #53 du plan d'action 2024-2025
3.2. Mettre en place une stratégie pour l'approvisionnement responsable *Proportion achats écoresponsables* *Données de départ : N.D.* *Cible : 25%* *Potentiel de réduction des émissions de GES : 25%*	3.2.1. Opter pour des produits durables et réparables lors de la sélection des fournisseurs.	Mettre en place des lignes directrices pour sensibiliser et accompagner les employés dans le choix des achats écoresponsables. Élaborer des outils d'évaluation et d'aide à la décision dans le choix des produits et fournisseurs (ex: grille d'évaluation, questionnaire, etc.).	DRF	31 aout 2025	Déjà amorcé avec l'obligation d'annuler le compte Amazon